

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME

Bulletin : SOS- ENVIRONNEMENT

N° 001 du vendredi 03/12/2004

Editorial

Environnement , un mot difficile à circonscrire pour nous les burundais qui devons faire face à de multiples problèmes de survie , pauvreté, sécurité, de régime politique rassurant les uns et les autres, les épidémies de diverses natures, etc...

Bref, environnement signifie tout simplement qui nous entoure : air, sol, eau, forêts, bruit, technologies diverses. Depuis la Conférence de Stockholm sur l'environnement et le développement en 1972 , le monde entier a pris conscience que les choses devaient changer, qu'il fallait s'organiser dans une solidarité internationale pour protéger l'environnement mondial. De là sont nées les conventions internationales, dont les principales sont :

- Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (1996)
- Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (1997)
- Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (1996)

Au Burundi, le souci de participer à cette bataille pour la sauvegarde de l'environnement ne date que de 1980, avec la création de l'INECN. Pour marquer la volonté politique, il est créé un Ministère de l'Environnement en 1988. Toutefois, on remarque qu'il y avait quelques pratiques qui concouraient à la protection de l'Environnement. L'autorité coloniale avait déjà eu l'idée de protéger quelques réserves naturelles (Rusizi, la Kibira), introduit des méthodes de lutte anti-érosive pour limiter les menaces de dégradation de la terre, principal capital du Murundi. En 1979, le pouvoir en place inaugure la journée nationale de l'arbre. L'ex-Président J.B. Bagaza donne le ton en Commune Rugazi, Province Bubanza. Le 11.12.04 journée nationale de l'arbre, la tradition sera vieille de 25 ans.

On peut dire que jusque dans les années 1990, les problèmes environnementaux n'étaient pas ressentis comme aujourd'hui. Tout commence avec la crise d'octobre 1993 où tout devient permis. La Kibira, la Réserve de la Rusizi, le Parc National de la Ruvubu, ne sont plus protégés que de nom. Ainsi, le patrimoine national, Don de Dieu, qui faisait du Burundi ce Paradis d'Afrique, la Suisse d'Afrique, est détruit. On ferme les yeux ! On se tait !

Aujourd'hui que le processus de paix évolue positivement, ressaisissons-nous, prenons conscience que notre survie dépendra de ce que nous aurons fait de l'environnement.

Ce bulletin qui paraîtra les vendredi n'est qu'un SOS pour dire qu'il n'est pas encore tard de protéger notre environnement. Seulement, ça nous concerne tous !

Ambassadeur Albert MBONERANE.-

Ministre

LA POLLUTION PAR LE MERCURE, UN PROBLEME MONDIAL QU'IL FAUT RESOUDRE

Dans le cadre de la Convention de Bâle sur les déchets dangereux en collaboration avec le groupe des substances chimiques du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, un atelier régional de sensibilisation à la pollution par le Mercure vient d'être organisé à Dakar (Sénégal) du 22 au 25 Novembre 2004.

Cet atelier qui regroupait tous les pays francophones d'Afrique avait pour objet d'aider les pays en développement et les pays à économie en transition à comprendre les problèmes que pose le mercure sur l'environnement et à mettre au point des moyens et stratégies permettant d'en atténuer la gravité, de favoriser une prise de conscience et l'adoption des produits ne contenant pas de mercure.

Cette substance est maintenant présente dans divers milieux environnementaux et aliments (en particulier le poisson) dans l'ensemble du monde, à des concentrations qui nuisent aux êtres humains, aux animaux et aux végétaux.

Le mercure est persistant et circule au niveau planétaire

Les rejets de pollution mercurielle les plus importants sont les émissions atmosphériques, mais le mercure est également directement libéré par différentes sources dans l'eau et dans les terres. La forme sous laquelle le mercure est libéré varie selon le type de source et d'autres facteurs. La majorité des émissions atmosphériques se présente sous la forme de mercure élémentaire gazeux, qui est transporté à l'échelle planétaire dans des régions éloignées de la source d'émission. Les émissions restantes correspondent à des formes gazeuses, inorganiques ou ioniques du mercure ou sont liées aux particules émises. Ces formes ont une durée de vie dans l'atmosphère plus courte et peuvent se déposer sur les terres ou les étendues d'eau, dans un rayon approximatif variant entre 100 à 1000 km à partir de leur source.

L'Exposition au mercure a de graves conséquences

Le mercure a divers effets nocifs, importants et attestés sur la santé humaine et l'environnement dans l'ensemble du monde. Le mercure et ses composés sont hautement toxiques en particulier pour le système nerveux en développant le niveau de toxicité pour l'homme. Les êtres humains peuvent être exposés au mercure de diverses façons, notamment à travers la consommation de poissons, les utilisations professionnelles et ménagères, etc...

Il ressort alors de l'évaluation mondiale du mercure que sa teneur dans l'environnement a considérablement augmenté. De nombreuses nations ont pris conscience du danger et pris des mesures pour limiter l'emploi du mercure et ses rejets ainsi que l'exposition à cette substance.

Notre pays doit donc être sensibilisé du danger pour protéger les être humains, la faune et la flore sauvage contre la pollution de cette substance dangereuse.

Herménegilde NTITANGURANWA

Conseiller au Cabinet